Direction de l'Animation de la Recherche
des Etudes et des Statistiques

DARES

94.26 - N° 48, 20 avril 1994

PREMIÈRES SYNTHÈSES

PREMIER BILAN DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE EN 1993

En1993, plus de 250 000 emplois ont été supprimés en France comme en 1992, avec des pertes plus accusées entre la mi-1992 et la mi-1993.

En dépit d'une politique de l'emploi toujours très active, le chômage continue à s'étendre en 1993 : plus de 300 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en un an.

On note toutefois, en fin d'année, un certain nombre de signes de moindre dégradation de la situation de l'emploi et du chômage.

La croissance économique, après avoir enregistré un premier repli début 1991, recule au printemps 1992 et connaît un point bas fin 1992-début 1993. Aussi, malgré une légère reprise de l'activité fin 1993, le PIB marchand baisse-t-il de 1,2 % en moyenne sur l'année.

Cette conjoncture économique difficile depuis trois ans se traduit, compte tenu des délais d'ajustement de l'emploi à la production, par des réductions d'effectifs importantes en 1992 et 1993. L'aggravation de la situation de l'emploi s'est manifestée à l'automne 1992 et s'est poursuivie au cours du premier semestre 1993. Durant le second semestre, les effectifs salariés continuent à diminuer mais à un rythme plus modéré.

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

Dans les secteurs marchands non agricoles (SMNA), les suppressions nettes de postes s'élèvent à environ 210 000 en 1993 contre 270 000 en 1992 (tableau 1). Mais globalement l'emploi se réduit d'environ 260 000 en 1993, soit un volume comparable à celui de 1992 : en effet l'emploi non salarié continue à reculer, autant dans l'agriculture que dans les autres secteurs, tandis que les créations nettes de postes dans le secteur tertiaire non marchand (en particulier sur des contrats emploi-solidarité) sont moins nombreuses en 1993 qu'en 1992 *(1)*.

L'industrie réduit ses effectifs plus fortement en 1993 qu'en 1992

La détérioration de la situation de l'emploi dans l'industrie manufacturière, qui avait marqué l'automne 1992 (-1,3 % au dernier trimestre 1992 contre -0,8 % en moyenne au cours des trois trimestres précédents), se poursuit au même rythme jusqu'à l'automne 1993. Et, malgré une moindre baisse observée au dernier trimestre, environ 165 000 postes ont disparu au cours de l'année 1993 contre 145 000 en 1992.

Comme en 1992, les industries de biens d'équipement sont les plus touchées en raison de la chute des investissements, notamment les branches de la construction mécanique, de la construction navale ou aéronautique, et de l'automobile : dans cette dernière les effectifs diminuent de près de 5 % après -2,2 % en 1992. Les pertes d'emploi se sont également aggravées dans les industries de biens intermédiaires, en particulier dans la fonderie et le travail des métaux. Les réductions de postes dans les biens de consommation (-3,8 %) sont d'ampleur comparable à celles de 1991 et 1992, et les secteurs traditionnels du textile-habillement et du cuir-chaussure restent les plus concernés, ayant perdu en 3 ans plus de 20 % de leurs effectifs.

La situation dans le bâtiment, bien que moins dégradée en fin d'année, est également défavorable : les effectifs salariés ont chuté de 9% sur les deux années 1992-1993. Dans ce secteur, les effets du plan de relance du printemps 1993 ne pourront être véritablement appréciés que sur les évolutions de l'emploi en 1994.

Stabilisation dans le secteur tertiaire marchand

En revanche le retour à des créations d'emplois dans certains services marchands est, depuis le printemps 1993, à l'origine d'une certaine amélioration dans l'ensemble du tertiaire marchand. Ainsi sur l'ensemble de l'année, les effectifs restent globalement stables après avoir baissé de 0,6 % en 1992.

Les services rendus aux entreprises (y compris l'intérim) maintiennent également leurs effectifs sur l'année : ils créent même à nouveau des emplois depuis le printemps 1993. Tou-

(1) - Ces estimations sur l'année 1993 sont toutefois fragiles : il faudra attendre l'été 1994 pour disposer de données plus assurées.

Tableau 1
Évolution de l'emploi par secteur d'activité

	Effectifs au 31/12 (en milliers)				Variations (en milliers)			Variations (en %)			SMNA Var. semestr. (en %)			
	1990	1991	1992	1993	1991	1992	1993	1991	1992	1993	92.1	92.2	93.1	93.2
SALARIES	19476	19503	19366	19208	27	-138	-158	0,1	-0,7	-0,8	nd	nd	nd	nd
*Agriculture	261	260	258	258	-1	-2	0	-0,2	-0,8	0,0	nd	nd	nd	nd
*Sect. Marchands Non Agricoles	14906	14802	14529	14315	-104	-274	-214	-0,7	-1,8	-1,5	-0,8	-1,1	-1,0	-0,5
-Industrie	4763	4633	4475	4307	-130	-158	-168	-2,7	-3,4	-3,8	-1,6	-1,8	-2,2	-1,6
Ind.agro-alimentaires	*547*	*543*	*535*	*533*	*-4*	*-8*	*-3*	*-0,8*	*-1,5*	*-0,5*	*-0,8*	*-0,7*	*-0,3*	*-0,2*
Energie	*256*	*252*	*247*	*246*	*-4*	*-5*	*-1*	*-1,6*	*-1,9*	*-0,3*	*-1,2*	*-0,7*	*0,3*	*-0,6*
Biens intermédiaires	*1255*	*1219*	*1176*	*1123*	*-36*	*-44*	*-53*	*-2,8*	*-3,6*	*-4,5*	*-1,6*	*-2,0*	*-2,7*	*-1,8*
Biens d'équipement	*1549*	*1510*	*1453*	*1381*	*-39*	*-57*	*-72*	*-2,5*	*-3,8*	*-4,9*	*-1,8*	*-2,0*	*-2,9*	*-2,0*
Biens de consommation	*1155*	*1108*	*1064*	*1023*	*-47*	*-44*	*-41*	*-4,1*	*-4,0*	*-3,8*	*-1,7*	*-2,3*	*-2,4*	*-1,4*
-BGCA	1327	1305	1244	1190	-22	-61	-54	-1,7	-4,7	-4,3	-2,1	-2,6	-2,6	-1,7
-Tertiaire marchand	8816	8864	8809	8818	48	-55	9	0,5	-0,6	0,1	-0,2	-0,4	-0,2	0,3
Commerces	*2248*	*2227*	*2184*	*2171*	*-21*	*-43*	*-13*	*-0,9*	*-1,9*	*-0,6*	*-0,9*	*-1,0*	*-0,6*	*0,0*
Transports-Télécommunications	*1360*	*1367*	*1358*	*1347*	*7*	*-10*	*-11*	*0,5*	*-0,7*	*-0,8*	*-0,1*	*-0,6*	*-0,4*	*-0,4*
Services marchands	*4510*	*4571*	*4580*	*4625*	*61*	*9*	*46*	*1,4*	*0,2*	*1,0*	*0,2*	*0,0*	*0,2*	*0,8*
Institutions financières	*699*	*700*	*688*	*675*	*1*	*-11*	*-14*	*0,1*	*-1,6*	*-2,0*	*-0,9*	*-0,7*	*-0,5*	*-1,5*
*Tertiaire non marchand	4310	4441	4579	4635	131	138	56	3,0	3,1	1,2	nd	nd	nd	nd
NON SALARIES	2899	2815	2702	2602	-84	-113	-100	-2,9	-4,0	-3,7	nd	nd	nd	nd
EMPLOI TOTAL	**22375**	**22318**	**22068**	**21810**	**-57**	**-251**	**-258**	**-0,3**	**-1,1**	**-1,2**	nd	nd	nd	nd

Source : Ministère du Travail et Insee (résultats provisoires pour 1992 et surtout 1993).

tefois le recours au travail temporaire continue à baisser : le volume des missions a diminué d'environ 15% en 1993 par rapport à 1992, mais cette baisse est concentrée sur les trois premiers trimestres : un léger mieux semble se dessiner en fin d'année.

Malgré la conjoncture dégradée, les services rendus aux particuliers enregistrent une croissance de leurs effectifs à peine ralentie : +2,2 % en 1993 après +2,4 % et +2,6 % respectivement en 1991 et 1992. Dans les commerces, le rythme des pertes d'emploi s'est atténué; en 1993, seules les banques affichent des compressions d'effectifs plus fortes qu'en 1992 : -25 000 après -10 000, tandis que le nombre de salariés reste stable dans les assurances.

Réduction des embauches et hausse des licenciements juqu'à l'automne 1993

Dans la plupart des secteurs, le ralentissement des embauches observé en 1991 et 1992 s'est accentué ensuite. Les recrutements ont particulièrement diminué dans l'industrie et le bâtiment, avec une forte chute dans les grands établissements au cours des six premiers mois de 1993. Mais simultanément les sorties ont globalement régressé, en particulier les sorties liées à une fin de contrat à durée déterminée, bien que ce type de contrat représente depuis 1991 une proportion de plus en plus grande des embauches (plus de 70% en moyenne en 1993).

Les offres d'emploi enregistrées par l'ANPE témoignent également d'une poursuite de la baisse des recrutements au premier semestre 1993, mais d'une reprise au second semestre : sur l'ensemble de l'année les offres d'emploi déposées à l'ANPE par les entreprises des secteurs marchands non agricoles sont supérieures de 3 % à celles de 1992. On peut sans doute y voir à la fois un accroissement de la part de marché de l'Agence, et un dynamisme un peu plus grand du marché du travail.

Parallèlement le recours aux licenciements économiques est devenu encore plus fréquent de la mi-1992 à la mi-1993. Selon l'indicateur des entrées à l'ANPE ventilées par motif, les flux d'entrées pour cause de licenciement économique ont progressé jusqu'à l'été 1993, puis ont sensiblement diminué, ce qui témoignerait d'une moindre dégradation de la situation en fin d'année et peut-être aussi d'une certaine efficacité des recommandations gouvernementales de septembre visant à freiner les plans de licenciements. La hausse des inscriptions suite à un licenciement économique atteint quand même 12 % entre 1992 et 1993 après +14 % entre 1991 et 1992.

Le recours au chômage partiel s'est fortement intensifié : le nombre de journées indemnisables est multiplié par 2,2 entre 1992 et 1993, approchant les 24 millions en 1993 : cette forme de gestion de la main-d'oeuvre, qui permet dans certains cas d'éviter le recours au licenciement, semble également avoir été moins utilisée en fin d'année.

La structure des effectifs salariés s'est légèrement modifiée en 1993 : le recours au temps partiel est plus fréquent, favorisé par les mesures proposées (cf. ci-après), et la part des contrats à durée déterminée s'accroît *(2)*. D'autre part le volume des emplois aidés est resté à peu près stable. En termes de flux, le nombre de bénéficiaires des actions de la politique d'emploi, qui regroupent les stages et contrats aidés par l'Etat ainsi que les mesures d'accompagnement des restructurations, croît de près de 12 % en 1993 pour dépasser 2,1 millions.

Une politique de l'emploi toujours très active

L'emploi marchand aidé, avec plus de 800 000 nouveaux contrats, soit 16 % de plus qu'en 1992, demeure l'ensemble de mesures quantitativement le plus important (tableau 2).

Les contrats de retour à l'emploi ont concerné 124 000 bénéficiaires en 1993, avec une augmentation particulièrement concentrée sur le second semestre du fait des mesures d'urgence (encadré 1). Les formations en alternance sous contrat de travail ont globalement baissé, malgré un redressement sensible de celles-ci et notamment des contrats d'apprentissage en fin d'année. Les contrats d'apprentissage dépassent leur niveau de 1992 : 128 000 nouveaux contrats ont été enregistrés en 1993 en France métropolitaine, contre 126 000 en 1992.

Les contrats de qualification stagnent malgré une reprise en fin d'année, les contrats d'adaptation reculent nettement et les contrats d'orientation restent à des niveaux très faibles.

L'abattement forfaitaire des cotisations patronales de sécurité sociale pour un emploi à temps partiel a concerné plus de 180 000 bénéficiaires. Les flux mensuels d'embauche sous ce régime ont doublé entre janvier 1993 et décembre 1993, et représentent cette année la troisième mesure en volume.

Par ailleurs, les flux d'embauche d'un premier, d'un deuxième ou d'un troisième salarié avec exonération de cotisations sociales plafonnent globalement (80 000 embauches), tandis que le nombre de bénéficiaires des aides aux créateurs ou repreneurs d'entreprise croît pour la deuxième année consécutive (+13 % en 1992 et +7 % en 1993). Dans le domaine de l'insertion par l'économique, le nombre des contrats signés dans les entreprises d'insertion et celui des mises à disposition de salariés par les associations intermédiaires continuent à croître rapidement (respectivement +19 % et +25 %). Enfin, le nombre de personnes mises à disposition dans le cadre d'emplois familiaux a fortement progressé au cours des deux premières années de fonctionnement de ce dispositif, ce que confirme la forte croissance des effectifs de nouveaux employeurs qui y recourent.

(2) - Voir résultats de l'enquête trimestrielle sur l'emploi, INSEE-Informations rapides, n°46, février 1994.

Tableau 2

Les actions de politique d'emploi en 1993 (France métropolitaine)

En milliers

	Flux d'entrée en 1992	Flux d'entrée en 1993	Ecart 1993-1992	Stocks (3) (effectifs de bénéficiaires) Fin 1992	Fin 1993	Ecart 1993-1992
Emploi marchand aidé	**696**	**808**	**112**	**772**	**770**	**0**
Abattement temps partiel (1)	34	183	149	nd	nd	nd
Contrat de retour à l'emploi	101	124	23	103	120	17
Contrat d'apprentissage	126	128	2	220	220	0
Contrat de qualification	103	95	-8	147	140	-7
Contrat d'adaptation et d'orientation	67	59	-8	47	39	-8
Exo-jeunes (2)	115	65	-50	104	88	-16
Autres	150	154	4	151	163	nd
Emploi non marchand aidé :	**558**	**629**	**71**	**nd**	**nd**	**nd**
Contrat Emploi-Solidarité (y compris avenants)	558	623	65	338	341	3
Emploi consolidé	0	6	6	nd	nd	nd
Actions de formation	**516**	**485**	**-31**	**nd**	**nd**	**nd**
Action d'insertion et de formation	257	216	-41	110	70	-40
Crédit-formation jeunes	142	134	-8	45	51	6
PAQUE	33	44	11	nd	nd	nd
Autres	84	91	7	nd	nd	nd
Accompagnement des restructurations :						
Convention de conversion	106	173	67	63	92	29
Préretraite (ASFNE ou progressive)	50	67	17	176	192	16

(1) Mesure entrée en vigueur en septembre 1992.

(2) Mesure supprimée à partir de décembre 1993.

(3) Le stock global de l'emploi marchand aidé ne comprend ni les effectifs à temps partiel sous le régime de l'abattement forfaitaire, ni les bénéficiaires de la mesure ACCRE

Encadré 1

LES MESURES D'URGENCE

Les mesures d'urgence, entrées en vigueur par la loi du 27 juillet 1993, proposent un allègement du coût du travail sur les bas salaires par une exonération totale des cotisations familiales pour les salaires inférieurs à 110 % du SMIC et par une exonération de 50 % pour les salaires inférieurs à 120 % du SMIC. Les mesures ont également amélioré les conditions d'indemnisation du chômage partiel et abaissent le coût d'embauche pour cinq mesures d'emploi existantes :

- les **contrats d'apprentissage** bénéficient d'une part d'une généralisation et d'une augmentation du crédit d'impôt et d'autre part d'une aide à l'embauche ;

- les **contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation** bénéficient d'aides à l'embauche variant en fonction de la durée du contrat (de 2000 F à 7000 F) ;

- l'aide forfaitaire pour l'embauche sur **contrat de retour à l'emploi** est doublée pour les contrats à durée indéterminée ou les contrats à durée déterminée de plus de 18 mois.

Mis à part les contrats d'adaptation, ces contrats continuent de bénéficier d'exonérations de cotisations patronales de Sécurité Sociale (et de cotisations salariales pour le contrat d'apprentissage).

Par ailleurs, les mesures d'urgence ont amplifié l'effort en direction des publics les plus menacés d'exclusion par la mise en oeuvre accrue et accélérée des **contrats emploi-solidarité**.

Les effets des mesures d'urgence ont commencé à se faire sentir à la fin de l'année et ont surtout marqué les contrats d'apprentissage et les contrats de retour à l'emploi.

MESURES D'URGENCE : BILAN TRIMESTRIEL

NOUVEAUX CONTRATS		entrées au 1er trim.	entrées au 2ème trim.	entrées au 3ème trim.	entrées au 4ème trim.	entrées totales de l'année
Contrats d'apprentissage	1992	25 468	5 999	24 165	70 533	126 165
	1993	22 733	6 142	**22 542**	**76 466**	127 883
Contrats de qualification	1992	28 817	16 919	17 172	40 418	103 326
	1993	24 429	12 889	**16 685**	**41 005**	95 008
Contrats d'adaptation	1992	18 775	15 968	12 846	17 249	64 838
	1993	14 300	12 893	**10 731**	**16 232**	54 156
Contrats d'orientation	1992	-	69	784	1 025	1 878
	1993	1 048	1 432	**719**	**1 176**	4 375
Contrats de retour à l'emploi	1992	19 696	28 719	22 841	29 967	101 223
	1993	24 986	32 225	**28 365**	**37 959**	123 535
Contrats emploi-solidarité Nouveaux contrats + avenants	1992	103 947	111 903	130 321	212 010	558 181
	1993	151 918	149 852	**151 908**	**168 854**	622 532

Lecture du tableau : 76 466 nouveaux contrats d'apprentissage ont été enregistrés au cours du 4ème trimestre 1993, soit 3 mois après le lancement des mesures d'urgence, contre 70 533 à la même période de l'année précédente.

Sources : DARES - ANPE

623 000 contrats emploi-solidarité (659 000 pour la France entière) ont été signés en 1993, contre 558 000 en 1992 (600 000 France entière). Encore rares en début d'année, les emplois consolidés se sont sensiblement développés en cours d'année, restant il est vrai à un niveau encore modeste. Sur l'ensemble de l'année 1993, 410 000 nouvelles conventions ont été signées contre 420 000 en 1992, et 210 000 avenants contre 140 000 en 1992.

Les *stages de formation*, après avoir sensiblement crû en 1992, tombent en dessous de 500 000 entrées. 216 000 entrées en action d'insertion et de formation ont été enregistrées en 1993 contre 257 000 en 1992, dont 60 000 environ étaient imputables au Programme «900 000 chômeurs de longue durée» : elles retrouvent ainsi leur évolution tendancielle. L'effort global de formation en faveur des jeunes (CFI-jeunes, PAQUE et autres stages 16-25 ans) est resté stable, avec près de 180 000 entrées. Cette stabilité résulte cependant d'un développement des entrées dans le programme PAQUE (en début d'année), en substitution des phases préqualifiantes du CFI.

Enfin, les entrées en mesure d'*accompagnement des restructurations* progressent d'un peu plus de 50% entre 1992 et 1993. Les entrées en convention de conversion dépassent 170 000 en 1993 (+ 63%) et les passages en préretraite (ASFNE ou progressive) approchent 70 000 (+34%). Les entrées en mesure d'adaptation ou d'aide au reclassement du FNE, au nombre d'environ 25 000 en 1993, augmentent de moitié par rapport à 1992. De manière plus accentuée qu'en 1992, la croissance des entrées dans ces dispositifs est imputable au niveau élevé des licenciements économiques enregistrés en 1993.

Graphique 1
Évolution récente des D.E.F.M. (données C.V.S.)

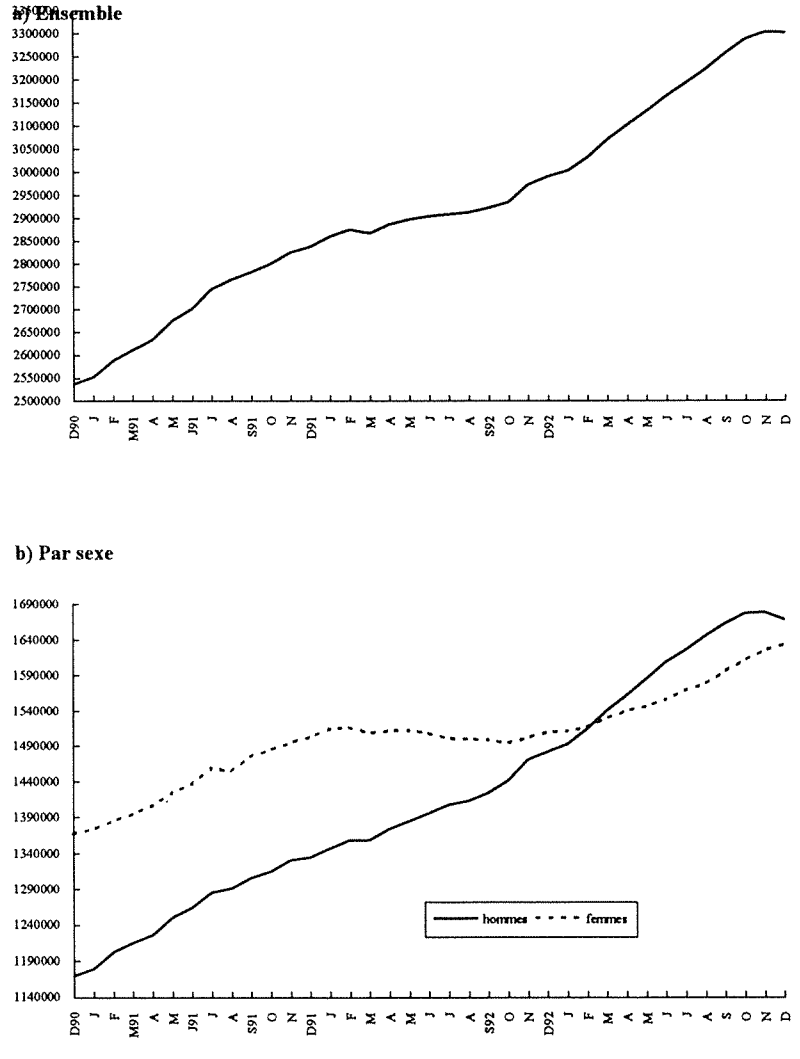

De fin 1992 à fin 1993 : plus de 300 000 demandeurs d'emploi supplémentaires

En dépit de cette politique active de l'emploi, à la fin de l'année 1993, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein dépasse légèrement 3,3 millions en données CVS. Il s'est ainsi accru de 313 000 en un an. Cette aggravation ne semble pas régulière au cours de l'année 1993, le nombre de DEFM augmentant de 175 000 au premier semestre et de 138 000 au second. La progression du chômage (+ 10,5 % sur l'année) touche plus les hommes dans la première partie de l'année et les femmes dans la seconde (graphique 1). Le taux de chômage (CVS) s'établit à 12,2 % fin décembre, soit 1,3 point de plus qu'un an auparavant; selon les normes du Bureau International du Travail, le nombre de chômeurs atteindrait 3 050 000 en fin d'année.

En liaison avec la poursuite des pertes d'emplois dans l'industrie et le bâtiment, l'augmentation du chômage masculin est importante : elle touche les hommes âgés de 25 à 49 ans (+ 18 % en un an) mais aussi ceux de moins de 25 ans (+ 11 %). Les femmes adultes subissent également le contrecoup de la dernière récession (+ 12%). En revanche, le nombre de chômeurs et de chômeuses de plus de 50 ans diminue sensiblement (- 7 %), mais uniquement du fait de l'extension des dispenses de recherche d'emploi de novembre et décembre (graphique 2).

Graphique 2
Évolution récente des D.E.F.M. par sexe et âge (données C.V.S.)

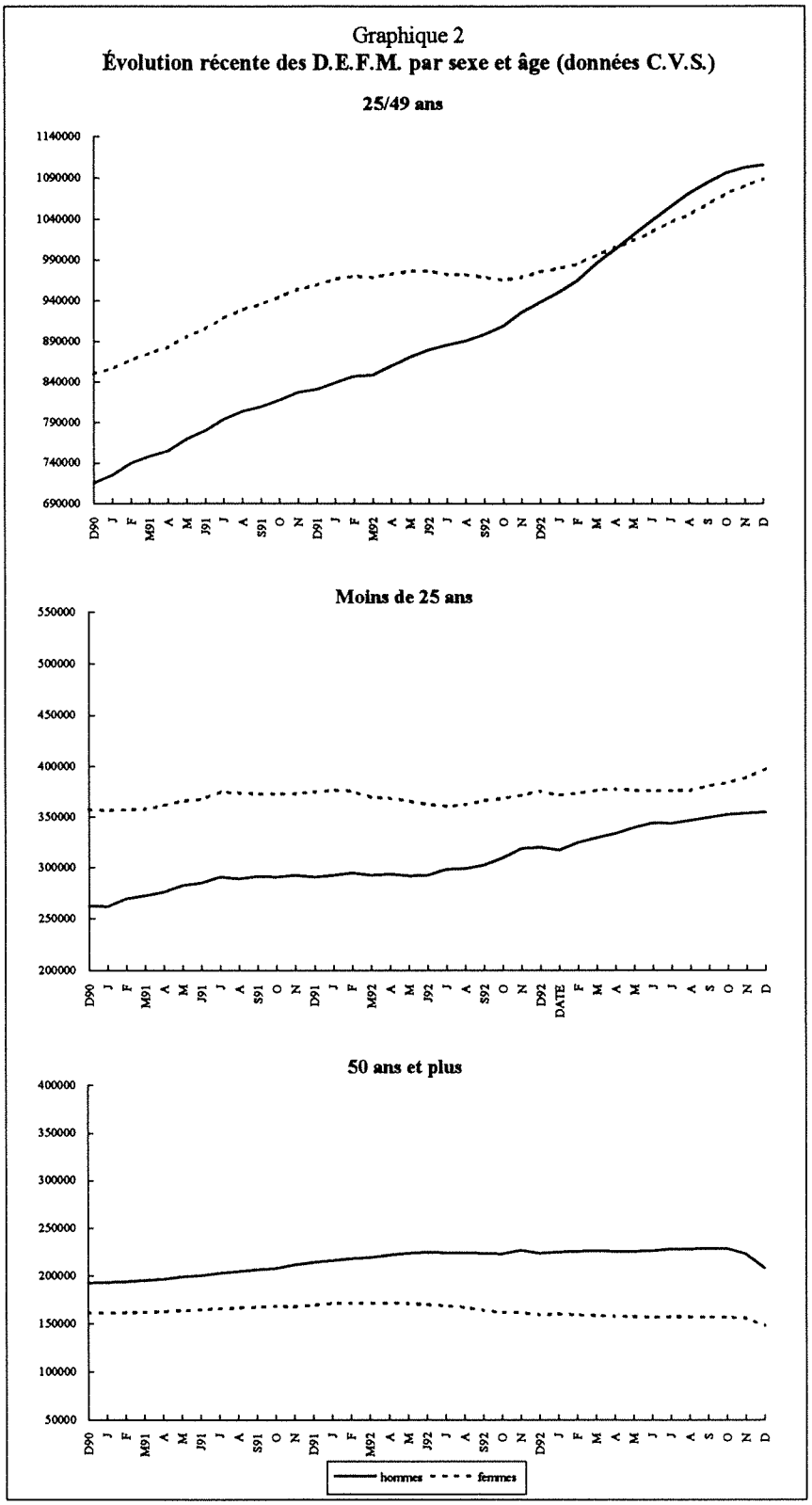

Stabilité des entrées mais baisse des sorties de l'ANPE

Le chômage de l'année 1993 se caractérise, on l'a vu, par un fort afflux de licenciés économiques : le nombre d'inscriptions liées à ce motif dépasse 600 000 sur l'ensemble des 4 trimestres de 1993, soit 12% de plus qu'en 1992 (tableau 3). Mais le phénomène a atteint son maximum au début de l'été, refluant ensuite pour revenir fin 1993 à son niveau de l'automne 1992.

Toujours par rapport à 1992, les entrées liées à d'autres formes de licenciement diminuent de 5 %, les fins de mission d'intérim de 21 %, les démissions de 19 % et les reprises d'activité de 6 %. En revanche les fins de contrat à durée déterminée se maintiennent et les premières entrées augmentent de 4 %. Au total, tous motifs confondus, les flux d'entrée au chômage enregistrés par l'ANPE n'augmentent que de 0,4 % entre 1992 et 1993.

C'est donc le faible volume des sorties du chômage en 1993 qui explique la poussée des DEFM : globalement les sorties baissent de 7 % entre 1992 et 1993, du fait des reprises d'emploi (-7 %), des entrées en stage (-4 %) et des radiations (-8 %). Seules les sorties pour arrêt de recherche d'emploi augmentent de 8%, essentiellement du fait de l'accélération des dispenses de recherche d'emploi à la fin de l'année

Les offres d'emploi enregistrées en catégorie 1, 2 ou 3 donnent un signal plus favorable : après avoir bénéficié des offres de contrats emploi-solidarité au second semestre 1992, l'indicateur est redescendu à près de 80 000 au début de l'année 1993. Il progresse ensuite, en particulier en toute fin d'année, approchant les 110 000 en décembre 1993.

Forte poussée du chômage de longue durée

Le chômage de plus d'un an d'ancienneté augmente continûment tout au long de l'année 1993, à un rythme beaucoup plus rapide que l'ensemble des DEFM (+ 22,5 % en un an contre +10,5 %). Le contraste entre l'automne 1993 et l'automne 1992 est d'autant plus net que le Programme « 900 000 chômeurs de longue durée » produisait alors son plein effet. L'ancienneté moyenne des demandes d'emploi passe de 333 à 350 jours entre la fin de 1992 et la fin de 1993, tandis que la part des chômeurs de longue durée augmente de 29,0 % à 32,2 %. L'augmentation la plus forte concerne les personnes inscrites depuis 2 à 3 ans, dont les taux d'écoulement déclinent sensiblement.

Tableau 3
Entrées et sorties de l'ANPE par motif en 1991, 1992 et 1993

	1991 (en milliers)	1992 (en milliers)	1992/1991 (en %)	1993 (en milliers)	1993/1992 (en %)
Flux d'entrées à l'ANPE faisant suite à :					
licenciement économique	477	543	+ 13,8	610	+ 12,3
autre licenciement	395	412	+ 4,3	391	- 5,1
fin de contrat à durée déterminée	1505	1587	+ 5,5	1579	- 0,5
fin de mission d'intérim	271	268	- 0,9	212	- 21,0
démission	278	267	- 4,0	217	- 18,8
première entrée	542	527	- 2,8	547	+ 3,8
reprise d'activité	305	300	- 1,6	283	- 5,6
autre cas	355	404	+ 13,7	488	+ 20,9
Ensemble	**4128**	**4308**	**+ 4,4**	**4327**	**+ 0,4**
Flux de sorties de l'ANPE pour :					
reprise d'emploi	1605	1593	- 0,7	1479	- 7,1
entrée en stage	380	454	+ 19,5	435	- 4,3
arrêt de recherche (service national, sécurité sociale, dispense de recherche, retraite)	300	354	+ 18,0	383	+ 8,2
radiation (absence au contrôle, non réponse à convocation, radiation administrative)	1120	1229	+ 9,7	1130	- 8,1
autre cas	372	314	- 15,6	242	- 23,0
Ensemble	**3777**	**3944**	**+ 4,4**	**3669**	**- 7,0**

Source : ANPE, données trimestrielles cumulées, demandes de catégorie 1

Le nombre de chômeurs indemnisés toujours en hausse

En liaison avec l'augmentation du chômage des adultes, le nombre de chômeurs indemnisés par le régime d'assurance-chômage ou de solidarité continue d'augmenter en 1993 (+ 10% en moyenne annuelle).

Selon les estimations de l'UNEDIC, près de 2,4 millions de personnes ont été indemnisées en moyenne chaque mois en 1993. Le taux de couverture se maintient par rapport à l'année 1992 bien que les conditions d'accès au régime d'assurance-chômage aient été durcies et les durées de droits à indemnisation écourtées pour une grande partie des bénéficiaires à partir d'août 1992.

Ainsi, la proportion de personnes indemnisées parmi celles inscrites à l'ANPE en catégorie 1, 2, 3 ou dispensées de recherche d'emploi, reste de l'ordre de 62 % en 1993, dont 52 % au titre de l'assurance-chômage et 10 % au titre du régime de solidarité (tableau 4).

La progression du chômage des adultes ayant des références de travail importantes a conduit au gonflement du stock des bénéficiaires de l'assurance-chômage. Les mesures prises par les partenaires sociaux en juillet 1992 n'ont pas suffi à réduire le déficit de l'UNEDIC et un nouvel accord a été signé en juillet 1993 visant à augmenter les contributions et réduire le montant des prestations servies.

Depuis le mois d'avril 1993, toutes les allocations du régime d'assurance-chômage ont été fusionnées en une allocation unique dégressive (AUD). Le nombre d'allocataires du régime d'assurance-chômage s'est accru de 13,4 % en moyenne par rapport à 1992 alors que celui du régime de solidarité a baissé de 3,7 % du fait de la suppression depuis janvier 1992 de l'allocation d'insertion (AI) pour les jeunes et les femmes isolées. Par contre, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) a augmenté de 6 % en liaison avec le développement du chômage de longue durée des personnes âgées de plus de 50 ans. En effet, l'ASS, principale allocation du régime de solidarité, est servie, sous certaines conditions d'âge et d'affiliation, aux allocataires ayant épuisé leur droits au régime d'assurance-chômage.

En 1993, 84 % des allocataires sont indemnisés au titre de l'assurance-chômage et 16 % au titre de la solidarité (contre respectivement 81 et 19 % en 1992).

70 000 chômeurs évités grâce à la politique de l'emploi

L'effet des actions de politique de l'emploi sur la population active, l'emploi et le chômage peut être estimé grâce aux variations du nombre de personnes présentes dans les dispositifs, entre décembre d'une année et

Tableau 4
Le chômage indemnisé en 1993

Moyenne mensuelle (1)	Nombre en 1993	Structure en 1993 (en %)	Evolution annuelle (en %)			
			90/89	91/90	92/91	93/92
Régime d'assurance-chômage	1 984 916	52,2	1,0	12,9	14,0	13,4
Régime de solidarité	389 754	10,2	-0,4	0,4	-12,8	-3,7
Total des deux régimes	2 374 667	62,4	0,7	9,7	7,8	10,2
DEFM (1, 2 et 3)	3 550 753		-0,1	8,6	7,9	9,8
DEFM 1, 2, 3 et DRE	3 803 093	100,0	0,2	8,0	7,3	9,7

(1) Moyenne établie à partir des estimations mensuelles de l'UNEDIC (définitives jusqu'en décembre 1992 et provisoires ensuite) ou des données mensuelles de l'ANPE.

décembre de l'année suivante, variations auxquelles on applique des coefficients s'efforçant de traduire les effets de substitution, d'aubaine et d'appel sur la population inactive.

La contribution de la politique de l'emploi à une moindre dégradation de l'*emploi* est estimée pour 1993 à 54 000 et bénéficie uniquement à l'emploi marchand, la contribution des CES étant quasi nulle compte tenu du haut niveau atteint à la fin de 1992. Hormis une mesure ancienne (aide aux chômeurs créateurs d'entreprise), ce sont des mesures relativement récentes qui ont eu l'effet le plus marquant, comme l'abattement en faveur des emplois à temps partiel, tandis que les contrats aidés (retour à l'emploi ou alternance) n'ont joué qu'à la fin de 1993.

Au total la politique de l'emploi contribue en 1993 à une moindre aggravation du *chômage* estimée à 70 000, grâce au fort développement des mesures d'accompagnement des restructurations (préretraites et, surtout, conventions de conversion,) et aux aides à l'emploi marchand. Par contre le fléchissement des actions de formation joue en sens inverse.

C. ABROSSIMOV, S. AMIRA, B. BELLOC, O. MARCHAND, B. ROGUET.

Tableau 5
Effets des mesures de politique d'emploi sur l'emploi, la population active et le chômage

En milliers

	1993
Effet sur l'emploi (1)	**+ 54**
dont :	
- sur l'emploi marchand	+ 57
- sur l'emploi non marchand	- 3
Effet sur la population active (2)	**- 16**
Effet sur le chômage (2) - (1)	**- 70**
dont :	
- emploi aidé	- 30
- stages	+ 38
- reclassement (conventions de conversion)	- 32
- retraits définitifs et temporaires, préretraites AS-FNE, dispenses de recherche d'emploi, radiations	- 46

Estimations provisoires DARES
Lecture du tableau : en 1993 les mesures de politique d'emploi ont contribué à la création de 57 000 emplois dans les secteurs marchands et elles ont permis d'éviter 70 000 chômeurs.

Encadré 2

LES MESURES POUR L'EMPLOI DANS LA LOI QUINQUENNALE

La Loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle du 20 décembre 1993 consacre deux titres aux dispositions relatives à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelles, un titre à l'organisation du travail, notamment l'aménagement du temps de travail, et un titre à la coordination, la simplification et l'évaluation.

Les deux titres relatifs à l'emploi et à l'insertion modifient ou simplifient les mesures pour l'emploi existantes, ou créent de nouvelles mesures. Leur objectif principal est de créer ou de maintenir l'emploi, soit de façon générale, soit pour des publics ou des secteurs particuliers.

Les mesures destinées aux salariés en général concernent la baisse du coût du travail par l'exonération des cotisations d'allocations familiales pour les salaires proches du SMIC (article premier), l'élargissement des mesures d'exonération des charges sociales pour l'embauche d'un premier, d'un deuxième ou d'un troisième salarié (art. 4) et la création du chèque-service (art. 5).

Les mesures destinées à des publics particuliers concernent la simplification et l'extension de l'ACCRE (art. 6), le regroupement des actions d'insertion et de formation, des stages de reclassement professionnel et des stages FNE-femmes isolées en une formule unique de stage : le stage d'insertion et de formation à l'emploi (art. 16), la simplification des contrats de retour à l'emploi (art. 17), le recentrage des contrats emploi-solidarité (art. 18) et l'amélioration des conditions de recours aux emplois consolidés (art. 19), ou encore la création de conventions de parrainage (art. 20).

La formation professionnelle continue des jeunes sera progressivement décentralisée au bénéfice des régions, au moyen de conventions passées avec l'Etat. En ce qui concerne les mesures d'insertion en alternance, l'apprentissage sera rénové, l'avenir des différents types de contrats en alternance dépendant du résultat des négociations croisées entre partenaires sociaux, régions et Etat.

La plupart de ces mesures sont mises en oeuvre dès le début de 1994, ou, pour certaines d'entre elles, selon un calendrier ou des modalités progressives fixés par la loi ou par décret.

L'ensemble de ces mesures, y compris les mesures d'organisation du travail devra faire l'objet d'une évaluation sous la forme d'un rapport du gouvernement au Parlement pour le 30 juin 1996. Cette évaluation apportera une appréciation fine de l'impact de ces mesures sur les publics concernés, sur l'emploi, le chômage et sur l'économie.

Premières Synthèses - ISSN 0999-565 X • Directeur de la publication : Claude SEIBEL • Rédaction : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : 1, Place Fontenoy 75700 Paris • Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 - Fax : 16 (1) 40 56 56 38 • **Tarifs et conditions d'abonnement** : Premières Informations + Premières Synthèses (80 numéros par an) : abonnement France 500 F, Europe 580 F, autres pays 800 F •
La **documentation** Française : 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex Téléphone : (1) 48 39 56 00 -Télécopie : (1) 48 39 56 01